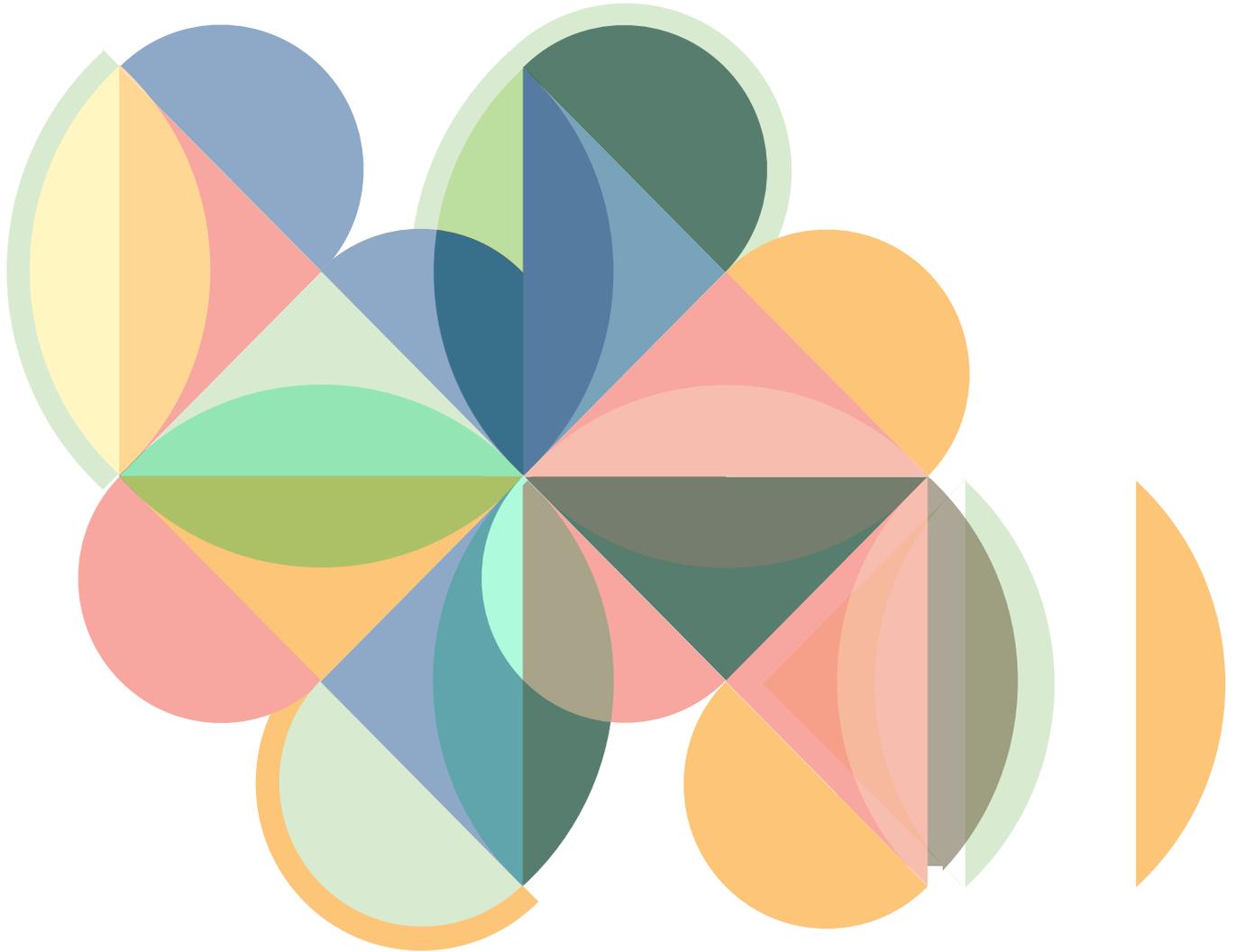
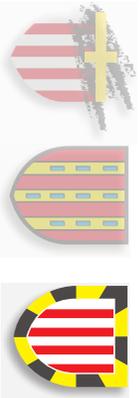


CALENDRIER LEVÉE DES DÉCHETS 2022



COHERAN





VERRE

QUE DÉPOSER ? Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc.

A EXCLURE : les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



CAPSULES DE CAFÉ

QUE DÉPOSER ? Capsules de café en aluminium.

ATTENTION : tous les autres types et forme de capsule.



TEXTILES

QUE DÉPOSER ? Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes, etc.), chaussures empaquetées par paire.

ATTENTION : les textiles doivent être aussi propres que possible et surtout secs.



PET

QUE DÉPOSER ? Seules les bouteilles pour boissons sont recyclables. Il est très important d'éviter de tout mélanger entre le PET et d'autres plastiques.

A EXCLURE : bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc. Celles-ci sont à jeter avec les ordures ménagères



DÉCHETS DE JARDIN

QUE DÉPOSER ? Le gazon, les tailles de haies, les feuilles mortes, les broussailles, les branchages fagotés (ø max. 12mm et longueur max. 1m20. Troncs et souches interdits).



ALU-FER BLANC

QUE DÉPOSER ? Boîtes de conserve, de nourriture pour animaux, canettes de boissons, feuilles d'aluminium, tubes de mayonnaise, barquettes, etc.

A EXCLURE : papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, pommes-chips et sauces, etc.



DÉCHETS DE CUISINE

QUE FAUT-IL TRIER ?

- les épluchures de fruits ou de légumes
- les restes de repas ou de préparation alimentaires cuits ou crus (y compris viande, os et poisson)
- le marc de café et les sachets de thé
- les coquilles d'œufs
- les produits avariés (pain, viande, yaourts sans emballage, légumes, plats cuisinés, fromage, etc.)
- les croûtes de fromage, etc.

LES EXCLUS DU SAC COMPOSTABLE :

- les mouchoirs en papier
- Les litières d'animaux
- Les mégots de cigarettes, les cendres
- Les contenus des sacs d'aspirateurs les balayures



PAPIER/CARTON

QUE DÉPOSER ? Journaux, magazines, enveloppes, emballages en carton, etc. Le papier doit être propre.

A EXCLURE : mouchoirs et serviettes en papier, briques de boissons, feuilles autocollantes, papiers souillés.



PILES

QUE DÉPOSER ? Toutes les catégories de piles sans exception.

ATTENTION : en aucun cas les jeter dans la nature ou dans les poubelles, déchets hautement polluants !

CHERS HABITANTS, CHÈRES HABITANTES,

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS REMETTRE LE CALENDRIER DES LEVÉES DES DÉCHETS POUR 2022.



A L'INSTAR DES ANNÉES PRÉCÉDENTES, VOUS Y TROUVEREZ TOUTES LES DATES AUXQUELLES SERONT RAMASSÉS VOS DÉCHETS MÉNAGERS, DÉCHETS DE JARDIN ET PAPIER/CARTON AINSI QUE DIVERSES INFORMATIONS RELATIVES AUX ECOPOINTS COMMUNAUX.

LE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS 2020-2025 ÉLABORÉ PAR LE CANTON DE GENÈVE PRÉVOIT DE DIMINUER LA QUANTITÉ DES DÉCHETS URBAINS INCINÉRABLES À 160 KG/HAB/AN À FIN 2025. ACTUELLEMENT, LA MOYENNE DES NOS TROIS COMMUNES SE SITUE AUTOUR DE 270 KG/HAB/AN. IL NOUS FAUT DONC POURSUIVRE NOS EFFORTS AFIN D'ARRIVER À CET OBJECTIF.

EN VOUS REMERCIANT POUR VOTRE IMPLICATION POUR UN MEILLEUR TAUX DE RECYCLAGE, NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BONNES FÊTES ET UNE EXCELLENTE ANNÉE 2022.

Nous saisissons également l'occasion pour vous encourager à utiliser les services de Mobilitri pour vos encombrants et déchets spéciaux. Toutes les informations relatives à cette prestation sont disponibles à l'adresse :

www.mobilitri.ch



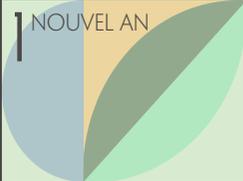
JANVIER



zone comprise entre le lac et la route d'Hermande (bordiers pairs/impairs compris)



partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
27 	28 	29	30  	31 RESTAURANTS  	1 NOUVEL AN 	2
52 3 	4 	5	6  	7  	8	9
01 10 	11 	12	13  	14  	15	16
02 17 	18 	19	20  	21  	22	23
03 24 	25 	26 	27  	28  	29	30
04 31 	1 	2	3  	4  	5	6
05						

FÉVRIER



LAC

zone comprise entre le lac et la route d'Hermance (bordiers pairs/impairs compris)



VOIRONS

partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
31 	1 	2	3  	4  	5	6
05						
7 	8 	9	10  	11  	12	13
06						
14 	15 	16	17  	18  	19	20
07						
21 	22 	23 	24  	25  	26	27
08						
28 	1 	2	3  	4  	5	6
09						

AVRIL



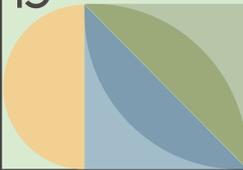
LAC

zone comprise entre le lac et la route d'Hermande (bordiers pairs/impairs compris)



VOIRONS

partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
28  	29  	30	31  	1  	2	3
4  	5  	6	7  	8  	9	10
11  	12  	13	14    	15 VENDREDI SAINT 	16	17
18 LUNDI DE PÂQUES 	19    	20	21  	22  	23	24
25  	26  	27 	28  	29  	30	1

JUIN


LAC

zone comprise entre le lac et la route d'Hermande (bordiers pairs/impairs compris)


VOIRONS

partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
30  	31  	1	2  	3  	4	5
22 6 PENTECÔTE 	7    	8	9  	10  	11	12
23 13  	14  	15	16  	17  	18	19
24 20  	21  	22	23  	24  	25	26
25 27  	28  	29 	30  	1  	2	3
26						

AOÛT



LAC

zone comprise entre le lac et la route d'Hermance (bordiers pairs/impairs compris)



VOIRONS

partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 FÊTE NATIONALE 	2  ORDURES MÉNAGÈRES  ORDURES MÉNAGÈRES	3	4  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	5  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	6	7
31						
8  ORDURES MÉNAGÈRES	9  ORDURES MÉNAGÈRES	10	11  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	12  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	13	14
32						
15  ORDURES MÉNAGÈRES	16  ORDURES MÉNAGÈRES	17	18  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	19  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	20	21
33						
22 RENTRÉE SCOLAIRE  ORDURES MÉNAGÈRES	23  ORDURES MÉNAGÈRES	24	25  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	26  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	27	28
34						
29  ORDURES MÉNAGÈRES	30  ORDURES MÉNAGÈRES	31  PAPIER CARTON	1  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	2  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	3	4
35						

SEPTEMBRE



LAC

zone comprise entre le lac et la route d'Hermance (bordiers pairs/impairs compris)



VOIRONS

partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
29  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	30  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	31	1  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	2  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	3	4
5  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	6  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	7	8 JEÛNE GENEVOIS 	9  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	10	11
12  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	13  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	14	15  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	16  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	17	18
19  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	20  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	21	22  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	23  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	24	25
26  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	27  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	28  PAPIER CARTON	29  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	30  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	1	2

OCTOBRE



zone comprise entre le lac et la route d'Herminage (bordiers pairs/impairs compris)



partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
26  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	27  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	28	29  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	30  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	1	2
39						
3  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	4  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	5	6  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	7  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	8	9
40						
10  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	11  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	12	13  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	14  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	15	16
41						
17  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	18  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	19	20  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	21  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	22	23
42						
24  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	25  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	26  PAPIER CARTON	27  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	28  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	29	30
43						
31  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	1  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	2	3  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	4  DÉCHETS de JARDIN  ORDURES MÉNAGÈRES	5	6
44						

DECEMBRE



zone comprise entre le lac et la route d'Hermance (bordiers pairs/impairs compris)



partie haute du village

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
28 	29 	30	1  	2  	3	4
49						
5 	6 	7	8  	9  	10	11
50						
12 	13 	14	15  	16  	17	18
51						
19 	20 	21	22  	23  	24	25 NOËL 
52						
26 	27 	28 	29  	30  	31 RESTAURATION 	1 NOUVEL AN
01						

POINTS DE RÉCUPÉRATION

CES POINTS DE RÉCUPÉRATIONS
NE SONT PAS DES DÉCHARGES !
MERCİ DE RESPECTER
LA PROPRETÉ DE CES LIEUX

COHERAN

Deposits interdits la nuit, le dimanche et les jours fériés

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES
- COFFRETS À CAFE
- PLASTIC

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES
- COFFRETS À CAFE
- PLASTIC

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES

- VERRE
- PET

Deposits interdits de 19h à 8h, ainsi que les dimanches et les jours fériés

Deposits interdits de 20h à 7h30, ainsi que les dimanches et les jours fériés

- VERRE
- PET

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES
- COFFRETS À CAFE
- PLASTIC

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES
- COFFRETS À CAFE
- PLASTIC

- VERRE
- PET
- FLASK
- ALU
- TEXTILES
- COFFRETS À CAFE
- PLASTIC

